



**PROGRAMME D'ACTION PREVISIONNEL
POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2010**

Conformément aux dispositions de l'article 87 du décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle, le ministère du Commerce Extérieur envisage de lancer au titre de l'année budgétaire 2010, le programme prévisionnel suivant :

- o Travaux d'aménagement et d'installation;
- o Acquisition de matériel et mobilier de bureau;
- o Acquisition du matériel informatique et de logiciels;
- o Acquisition de fournitures pour le matériel informatique;
- o Formation, information et stages;
- o Etudes générales, spécifiques et sectorielles;
- o Acquisition de fournitures de bureau, produits d'impression, papeterie et imprimés;
- o Organisation de réception, séminaires ...etc;
- o Publicité et impression;
- o Achat de documentation;
- o Entretien et réparation des bâtiments administratifs;
- o Sécurité, gardiennage et nettoyage des bâtiments administratifs;
- o Achat de matériel technique;
- o Achat et installation de matériel et logiciels de connexion;
- o Assistance et expertise;
- o Refonte du site web du Ministère;
- o Elaboration d'un référentiel des emplois et des compétences ;
- o Elaboration d'un guide à l'attention des exportateurs marocains ;
- o Interprétariat ;
- o Consultation et expertise;
- o Formation, stage et perfectionnement.

Ce programme est donné à titre indicatif et pour information.

